



COMMISSION ADMISSION EJE MARDI 04 MAI 2026

Présents :

ROCQUIN Olivier, Directeur du CRFPE
Silvia VALENTIM, Directrice des Etudes EJE
Cécile GOEMINNE, Secrétaire pédagogique/admission
David MOURIAUX, Coordinateur du site de Cambrai
Sandrine BRUNIAU, Coordinatrice des apprentis

1. Données principales de la procédure d'admission

La commission d'examen des vœux s'est déroulée en présentiel le **lundi 04 mai 2025 de 14h à 16h** et concerne l'entrée en formation des Educateurs de Jeunes Enfants en Septembre 2026 pour Lille et Cambrai. Elle a pour objet d'arrêter la liste globale des admis, tout statut confondu, la liste d'attente et de vérifier les effets de seuil de ces listes.

Au 1er avril 2026 :

- 339 personnes ont confirmé leurs vœux, en Formation Initiale, seuls 189 ont payé le processus d'admission et 183 y ont participé (via parcourcup).
- 136 personnes se sont inscrites en formation par la voie de l'apprentissage (attention parmi ces candidats, 127 se sont positionnés sur la formation initiale et l'apprentissage). 6 candidats se sont inscrits uniquement en apprentissage.
- 24 personnes se sont inscrites en tant que demandeurs d'emploi,
- 7 personnes se sont inscrites en tant que salariées ou en reconversion
- Au total, tous statuts confondus, 226 candidats qui ont été convoqués, et 219 oraux ont été effectués (7 absents au total)

Pour rappel, le Centre Régional de Formation des Professionnels de l'Enfance doit respecter un quota d'étudiants Educateurs de Jeunes Enfants, décidé par le Conseil Régional Hauts-de-France. Pour septembre 2026, pourront être accueillis :

- 95 étudiants en Formation Initiale
- 10 demandeurs d'emploi
- 5 candidats salariés.

Les résultats sont publiés sur Parcoursup dès le 02 juin 2026 et envoyés par mail à tous les candidats, quelque soit leur statut. Ils doivent confirmer leur inscription avant le 11 juillet 2026. A partir de cette date, les candidats des listes principales n'ayant pas confirmé leur vœu seront supprimés de la liste principale, permettant aux personnes sur liste complémentaire de pouvoir accéder à la formation. Ils auront jusqu'au 24 août 2026 pour confirmer leur choix.

Centre Régional de Formation des Professionnels de l'Enfance

465 rue Courtois • 59000 LILLE
Tél : +33 (0)3 20 14 93 00
accueil@crfpe.fr • www.crfpe.fr

2. Rappel des objectifs de la formation et ses attendus

L'ambition pédagogique de l'équipe du CRFPE est d'accompagner les étudiants dans la construction d'un positionnement professionnel, dans la recherche des attitudes et des actions les plus efficaces pour accompagner le développement harmonieux de chaque enfant.

Cette ambition se traduit en finalités :

- Acquérir les capacités et compétences pour exercer la profession d'éducateur de jeune enfant.
- Elaborer, structurer un parcours de formation visant la définition et l'appropriation d'une identité professionnelle de travailleur social éducateur.trice de jeunes enfants
- Analyser la réalité sociale, la pratique professionnelle et sa propre pratique. C'est en s'appuyant et en comprenant l'intérêt de cette démarche de questionnement que les étudiants pourront s'inscrire dans une perspective d'évolution de leur pratique professionnelle.

Pour ce faire, nous proposons donc aux étudiants d'acquérir des compétences professionnelles structurées comme suit :

- Des connaissances disciplinaires : psychologie, psychosociologie, psychopédagogie, sociologie de l'enfance, de la famille et des organisations, santé, droit civil, politiques sociales...
- Des capacités en méthodologies professionnelles : maîtrise de la méthodologie de projet (projet institutionnel, projet éducatif, projet personnalisé) - capacité à connaître et comprendre le comportement, les attentes, les besoins du jeune enfant - capacités à mettre en œuvre des activités adaptées - capacités à élaborer, organiser, animer des actions de soutien à la parentalité...
- Des compétences relationnelles et de communication : prendre en compte la spécificité de la relation à l'enfant (notion de médiation éducative) - savoir communiquer, être en relation, avec les parents - savoir se positionner comme acteur (« expert » petite enfance) auprès des institutions politiques, sociales...

3. Modalités d'examen des vœux retenues par la commission

Sélection des étudiants en formation initiale :

- Meilleure note : 35/ Note la plus faible : 03/ Moyenne : 20.79
- Les 95 places du quota sont pourvues par des candidats qui ont entre 35 points et 22 points
- La commission a décidé d'une liste complémentaire de 60 places pour ceux qui avaient entre 22 points et 11 points. Au total, 155 candidats sont classés
- En deçà de 11 points, soit 34 stagiaires, les candidats ne sont pas classés, ce qui équivaut à un refus de leur candidature

Les membres de la commission échangent sur la note fixée pour la clôture de cette liste complémentaire et décident de conserver la même que l'année dernière.

Sélection Apprentissage :

- Meilleure note : 35/ Note la plus faible : 03/ Moyenne : 21.16
- Les quotas n'existant plus pour la formation en apprentissage, la liste des stagiaires pouvant intégrer la formation EJE au CRFPE se base sur les stagiaires admis en formation initiale (la plupart des candidats ayant fait les 2 vœux). Pour les stagiaires qui ont fait le vœu en apprentissage uniquement, leur candidature est validée s'ils ont obtenu la note minimale prévue en fin de liste de formation initiale (à savoir 11/35). Nous avons donc au total 59 stagiaires classés en apprentissage.
- En deçà de 11 points, soit 10 stagiaires, les candidats ne sont pas classés, ce qui équivaut à un refus de leur candidature
- La liste des candidats classés en apprentissage sera transmise auprès du CFA Adams, à la même période que les résultats de l'admission, afin d'améliorer le suivi et les recherches pour les futurs apprentis EJE

Sélection demandeurs d'emploi :

- Meilleure note : 35/ Note la plus faible : 03/ Moyenne : 22.97
- Les 10 places du quota sont pourvues par des candidats qui ont entre 35 points et 27 points
- La commission a décidé une liste complémentaire de 10 places pour ceux qui avaient entre 26.5 points et 16.5 points
- En deçà de 11 points, soit 4 stagiaires, les candidats ne sont pas classés, ce qui équivaut à un refus de leur candidature

Sélection salariés ou en reconversion :

- Meilleure note : 35/ Note la plus faible : 15/ Moyenne : 28.07
- Les 5 places du quota sont pourvues par des personnes qui ont entre 35 points et 26 points
- La commission a décidé une liste complémentaire de 2 places pour ceux qui avaient entre 25 points et 15 points.
- Tous les candidats sous ce statut sont classés : il n'y a aucun refus de candidatures pour le statut salariés ou en reconversion

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux. Pour établir ces classements, la commission a pris en compte, en priorité les notes égales ou supérieures au seuil décidé par statut (cf. ci-dessus), puis, pour les ex-aequo, les candidats ont été départagés en fonction de la note obtenue aux critères suivants par ordre décroissant de préférence :

- Critère 6 : intérêt pour le champ de la petite enfance
- Critère 5 : connaissance de la formation EJE
- Critère 7 : Rapport au projet de formation
- Critère 3 : Aptitudes à l'analyse et au questionnement
- Critère 4 : Aptitude à la communication et à la relation
- Critère 2 : Ouverture aux autres
- Critère 1 : Ouverture, approche générique

La commission a donc acté :

- une liste principale de 110 candidats, tous statuts confondus (hors apprentissage).
- une liste d'attente de 72 candidats, tous statuts confondus (hors apprentissage).

La commission étudie aussi :

- le nombre d'étudiants potentiels pour le site de Cambrai : 13 étudiants pourraient être affectés sur ce site (liste principale). Les affectations seront examinées pour cambrai courant juin, une fois les propositions d'admission validées par les candidats admis (pour ce site).
- les reports de formations de la rentrée 2026 (2 candidates).
- les financements en cours des candidats salariés (4 financements en cours – les autres sont en recherche de contrat d'apprentissage ou ont déjà trouvé leur apprentissage)
- les modalités d'informations concernant les affectations des candidats : pour l'année prochaine les membres de la commission ont décidé de faire une demande de « vœu » auprès de tous les candidats lors de leur oral d'admission, en leur demandant sur quel site ils souhaiteraient être affectés (Lille ou le site délocalisé). Cela permettra d'être au plus juste pour les souhaits d'affectations des candidats.

4. Conseils ou recommandations formulés aux candidats pour améliorer leur prise en compte des attendus et objectifs de la formation

Les candidats admis (en liste principale ou en liste d'attente) auront la possibilité d'avoir accès aux remarques des jurys uniquement, indiquées sur le verso de la feuille de notation de l'oral d'admission. Pour cela, il leur suffit d'en faire la demande par mail à selection@crfpe.fr
Les notes ou le rang de classement ne seront en aucun cas envoyés auprès des candidats

Les candidats non admis pourront contacter le service admission pour obtenir des explications sur la note obtenue. Ils ont un mois pour effectuer leur demande par mail à selection@crfpe.fr ou par courrier.

Le service admission a jusqu'à 2 mois après la visibilité des résultats sur Parcoursup et par mail pour effectuer un retour au candidat (envoi de la feuille de notation sur le mail du candidat).

Olivier ROCQUIN

Directeur

Centre Régional de Formation
des Professionnels de l'Enfance
465 Rue Courtois
59042 LILLE CEDEX
Tél. 03 20 14 93 00
www.crfpe.fr